

Séance du : 27 juin 2016

n° 25/2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.
Mrs Georges MERIC, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, François DEMANGEOT, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

B.BARJOU à O.GUERRA, JC.de BORTOLI à N.CALMET, M.DUTECH à D.VIENNE, MF.GAUBERT à A.MAMY, P.GREFFIER à P.POUNT BISET, S.OURLIAC à A.ITIER, B.STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Olivier GUERRA, Alain ITIER, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

Excusés :

Mmes Catherine PUIG, Agnès SOULIER.

Mrs Guy BONDOUY, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Luc GOUXETTE, Pierre IZARD, Patrick MAUGARD, Louis PALOSSE, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Révision du SCOT du Pays Lauragais : Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu l'article L122-8 du code de l'urbanisme introduit par la loi SRU qui impose un débat au sien de l'organe délibérant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma,

Vu la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT du Pays Lauragais en Bureau Syndical du PETR le 15 juin 2016,

Vu les différents travaux menés sur le territoire en commissions thématiques et par bassin de vie,

Il convient donc de présenter au comité syndical un Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de le soumettre au débat.

Le SCOT du Pays Lauragais, approuvé en Comité syndical du 26 novembre 2012, est opposable aux documents d'urbanisme locaux depuis février 2013. Son projet politique (PADD) avait été débattu en comité syndical du 13 mars 2009 puis en comité syndical du 9 juillet 2010.

Le Comité Syndical a délibéré le 9 février 2015 pour engager la révision de ce SCOT de manière à prendre en compte :

- Une extension et une recomposition des territoires du SCOT
- D'importantes dynamiques d'évolution des territoires le composant
- Les évolutions du cadre juridique (Grenelle, ALUR, TEPCV, LAAF...)
- Les enseignements de la mise en application du SCOT actuel

Sur la base du PADD existant, dans le cadre de la révision du SCOT, et conformément au code de l'urbanisme qui prévoit un débat sur le PADD dans les 4 mois précédent l'arrêt du projet de SCOT, une actualisation du document a été réalisée.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le débat sur les orientations retenues aura lieu pour :

- Le modèle de développement du territoire à horizon 2030,
- La préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles, gestion des ressources et prévention des risques,
- Le développement économique du territoire,
- L'équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population,
- L'amélioration des mobilités sur le territoire du SCOT.

Le modèle de développement du territoire à horizon 2030

Le SCOT en révision prévoit de garder une armature urbaine équilibrée autour de différents bassins de vie et de plusieurs pôles afin de mieux répartir l'accueil démographique, la

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

construction de logements et le développement des équipements et des services sur chaque bassin de vie sur une nouvelle période : 2012 – 2030.

Le périmètre du SCOT étant élargi à 166 communes, il est important de requestionner le modèle d'organisation du territoire tout comme l'enveloppe de développement pour le territoire. Ainsi, il est débattu que :

- la commune de Montréal (11) devienne dans cette nouvelle organisation pôle de proximité,
- la population totale à 2030 soit de 139 000 habitants (le périmètre du SCOT est élargi à 7 nouvelles communes),
- la répartition de l'enveloppe (population et logements) soit réorganisée par bassin de vie de façon à lisser les déséquilibres territoriaux précédents,

Les 4 axes du PADD :

1. Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

L'axe 1 se décline en 4 orientations :

- Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire et lui donner une visibilité à long terme
- Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie, facteurs de richesse et d'identité du Lauragais
- Préserver, valoriser et remettre en état les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité
- Mieux gérer et économiser les ressources naturelles tout en prévenant les risques et nuisances

2. Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

L'axe 2 se décline en 3 orientations :

- Permettre l'accueil d'un nombre d'emplois suffisant pour tendre vers a minima un ratio de 3,5 habitants pour 1 emploi,
- Identifier une stratégie économique adaptée aux objectifs de création d'emplois et tenant compte des spécificités territoriales,
- Définir une stratégie commerciale permettant une meilleure autonomie des Territoires.

3. Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population

L'axe 3 se décline en 4 orientations :

- Développer un habitat répondant aux besoins des différentes populations,
- Favoriser une urbanisation économe en espace et resserrée autour des centres-bourgs et villages,
- Valoriser le territoire par une maîtrise, une qualité et une durabilité de la construction des bâtiments,
- Favoriser l'émergence d'une offre en équipements et services publics répondant aux besoins des habitants.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

4. Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT

L'axe 4 se décline en 3 orientations :

- Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité routière du territoire par un maillage optimal,
- Encourager les usages de services de transports en commun et les modes de déplacements alternatifs,
- Poursuivre l'aménagement numérique du territoire.

Par ailleurs, les cartographies de synthèse de chacun de ces axes ont été mises à jour

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

1°) – Approuve les orientations du PADD réactualisé dans l'attente de l'adoption définitive du projet lors de l'arrêt du SCOT du Pays Lauragais.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 juin 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr